

Compte rendu de la séance du vendredi 19 mai 2017

Absents excusés : Emmanuel Algé, Marilyne Laurenson, Jean-François Arnaud, Pascal Picard, Ségolène Heurtebize.

Procurations : Jacky Rousseau à Dominique Sutre, Jean-Marcel Vergnion à Michaël Canit et Catherine Bogaert à Fabrice Mazière.

Secrétaire(s) de la séance: Isabelle Mériegeaud.

Ordre du jour:

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ;
- Point sur le dossier des travaux des salles ;
- Organisation des élections législatives ;
- Organisation de l'exposition de Grégory Odemer ;
- Point sur l'Ad'AP ;
- Point sur la CDC ;
- Présentation du label "Villes et villages fleuris" ;
- Divers.

Délibérations du conseil:

Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord (DE 2017 028)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en date du 13 avril 2015.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal. C'est ainsi notamment que les PLUi « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLUi et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi URBANISME ET HABITAT du 2 juillet 2003.

- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLUi ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par

des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil municipal. Monsieur le Maire expose à l'assemblée le document PADD et propose au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales.
(il s'en suit la présentation du PADD).

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Résolution :

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil.

Questions diverses :

PADD intercommunal :

Michaël en fait la présentation. L'axe fort est la réhabilitation des logements vides ou vacants (environ 500 sur le secteur de La Rochefoucauld).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à chaque axe présenté.

Travaux des salles :

La remise des offres par les entreprises est fixée au 22 mai à 17h pour le parquet et l'isolation des murs et de la toiture.

La Commission d'Appel d'Offre se réunira le 24 mai à 18h30 pour analyser les candidatures.

Michaël précise que pour le moment nous n'avons pas de nouvelles concernant les demandes de subventions.

Le parquet pourrait être démonté début juillet par les élus et le basket.

Une fresque pourrait être créée avec l'ancien parquet et installée derrière le bar.

Permanences élections législatives :

Le tableau sera transmis au conseil municipal.

Exposition Grégory Odemer :

Elle aura lieu les 3 et 4 juin dans la salle polyvalente.

L'installation se fera le samedi matin. La publicité va être distribuée.

La conférence est prévue l'après-midi.

Une réflexion est engagée sur la pérennisation de cette manifestation.

Point sur l'Ad'AP :

L'Agence Postale est accessible officiellement.

Le calendrier va être bousculé puisque les travaux d'aménagement des salles vont concerner ceux prévus dans l'Ad'AP.

Agence Postale :

La Brinks souhaite qu'il y ait une alarme à l'agence postale.

Trois personnes sont désignées pour gérer l'alarme.

- 1- Jean-François Arnaud
- 2- Jacky Rousseau
- 3- Dominique Sutre

Communauté de Communes :

Dominique fait un point sur les projets.

- Terrasses de la Tardoire : Il s'agit d'une réhabilitation d'une partie des friches. La gendarmerie va s'installer sur l'ancien parking de l'usine Chaignaud et 18 logements de fonctions vont y être construits.

- Le projet fibre est en route.

Elle indique que tout se met progressivement en place. Les élus passent beaucoup de temps sur la gestion des écoles.

Présentation villes et villages fleuris :

La commission espaces verts se réunira le 7 juin pour travailler sur ce dossier.

Les orientations sont désormais très ciblées sur la gestion différenciée, les économies d'eau...et plus comme autrefois sur le fleurissement.